

ARRETE
portant nomination de Monsieur Jean-Louis CHAUMON
Administrateur du Centre Communal d'Action Sociale de Feytiat

Le Président du CCAS de la Commune de FEYTIAT,

Vu l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026 fixant à 14 le nombre d'administrateurs du CCAS dont 7 nommés par le Maire, président, membre de droit,

Vu les propositions faites par les associations intéressées pour la désignation de leur représentant,

Considérant qu'il y a lieu de nommer les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Feytiat,

ARRETE

Article 1^{er}:

Monsieur Jean-Louis CHAUMON, domicilié 6 square Pablo Picasso à Feytiat (87), est nommé à compter de ce jour, administrateur du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de représentant des associations de personnes âgées, de retraités et de personnes handicapées : CDCA.

Fait à Feytiat, le 27 avril 2026

Le Président,

Laurent LAFAYE



Transmis à la Préfecture le :

Notifié le :